

## Edito | Rouge, vert, bleu

Lors de la fusion des trois villages en 2013, plusieurs promesses avaient été faites, dont l'une était que les sociétés locales n'auraient rien à craindre pour leur existence, leur identité, leurs subventions. Effectivement, après presque 10 ans, Milvignes compte toujours trois clubs de foot, quatre chœurs, deux fanfares, deux groupes scouts, trois associations de sociétés locales... Chacun continue bon an, mal an, mais on constate que les bénévoles s'épuisent et que la relève est difficile. Pourtant, il est clair que l'union et la collaboration porteraient leurs fruits. Politiquement, il est impossible de forcer les regroupements, à moins de couper les

subventions, mais celui ou celle qui le ferait verrait sa réélection compromise ! En revanche, la commune peut organiser des rencontres et favoriser les échanges, susciter des projets en mettant sur pied un concours explicitement dénommé « Milvignes est à vous » et mettre à disposition des lieux pour que s'épanouisse la vie associative. Signe de ce souhait de créer une communauté unifiée, la nouvelle identité visuelle qu'inaugure ce journal. Ce nouveau logo, dynamique et élégant, sera dorénavant notre carte de visite. Boudry a son château, Neuchâtel son lac, La Chaux-de-Fonds sa ruche, Milvignes a sa vigne. L'emblème que l'on



**Natacha Aubert**

Conseillère communale  
Dicastères du Patrimoine bâti et des domaines, et Vie associative, culture et tourisme

connaît restera la marque des documents officiels, mais désormais Milvignes ne sera plus ni rouge, ni verte, ni bleue, mais couleur pinot, pour ne pas dire bordeaux...

### Nouvelle identité visuelle

La Commune de Milvignes, n'ayant pas d'armoiries officielles, a été identifiée, à sa création en 2013, par un emblème

représentatif des trois villages, reprenant notamment les couleurs des blasons d'Auvergnier, Bôle et Colombier.

Après deux législatures consacrées à la mise en place d'une politique et d'une organisation cohérentes et adaptées à une commune de 9179 habitants, le Conseil communal a souhaité, en 2022, doter la commune de Milvignes d'une nouvelle identité visuelle.

Les lignes droites et les angles évoquent la stabilité, l'ancrage, alors que les vagues du M et du V symbolisent la progression, l'ouverture.

Le M de « mil » et le V de « vignes » forment une icône qui est la base du logotype et qui peut à elle seule identifier la commune.

La couleur bordeaux a été choisie pour représenter la couleur du vin, fruit de la vigne. Par ailleurs, elle ne représente aucun parti politique.

### Urbanisme : hauteur des barrières et palissades

Nous rappelons que la pose de barrières et de palissades dépassant 1 mètre de hauteur doit faire l'objet d'une demande de permis de construire (réglementation cantonale). Il est également important de considérer la visibilité pour sortir avec un véhicule d'une parcelle sur une route. Ce sujet est moins anodin qu'il peut paraître et le Service technique et des constructions vous renseignera volontiers.

### La commune de Milvignes garantit l'égalité salariale dans son administration

Suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'égalité, la commune de Milvignes a procédé à une analyse de sa politique salariale. Une analyse détaillée et exhaustive des rémunérations de l'ensemble des collaborateurs communaux a été menée par le Service des ressources humaines au cours de l'année 2021. Un contrôleur agréé a ensuite audité les résultats obtenus.

### Informations officielles

#### Séances du Conseil général

07.04.2022 | 16.06.2022  
15.09.2022 | 10.11.2022  
15.12.2022

#### Séances de la Commission d'urbanisme

15.03.2022 | 26.04.2022  
17.05.2022 | 21.06.2022  
16.08.2022 | 20.09.2022  
18.10.2022 | 15.11.2022  
13.12.2022

*Ne seront traités que les dossiers reçus 10 jours avant la date de la séance de la Commission d'urbanisme.*

### Recensement

Au 31 décembre 2021, la commune comptait 9179 habitant-e-s, soit une augmentation réjouissante de 117 habitant-e-s par rapport à 2020.

En tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et celles liées au poste de travail, il est possible de conclure qu'il n'existe aucun écart salarial selon le genre dans l'administration communale de Milvignes. A noter que la part des femmes dans l'administration communale est de plus de 70 %.

Les autorités sont très heureuses de ce résultat et vont continuer à œuvrer pour que l'égalité soit une réalité au niveau des salaires.

## Déchets: équipement des écopoints communaux

Dorénavant, tous les écopoints situés sur le territoire communal – à l'exception de celui du port, réservé aux plaisanciers – sont équipés à l'identique.

Ce sont donc **neuf** écopoints qui sont à la disposition de la population offrant au minimum l'infrastructure suivante :

- **Une benne papier-carton.** La récolte n'est plus différenciée. La densité du papier permet de compresser le carton et d'assurer ainsi un meilleur remplissage de la benne.
- **Une benne alu-fer blanc.** Là encore, la collecte est rationalisée, permettant ainsi de remplir la benne de façon optimale.
- **Une benne pour le verre.** Le verre doit être trié selon sa couleur, le verre blanc devant être séparé du vert brun. En cas d'hésitation sur la couleur – ou pour les bouteilles bleues – l'élimination se fait avec le verre vert.
- **Un conteneur pour textile et chaussures.** Les vêtements et chaussures doivent être contenus dans des sacs fermés et les chaussures doivent être lacées ensemble.
- **Un conteneur pour capsules Nespresso.**

Nous rappelons que l'accès aux écopoints n'est autorisé que durant les **heures d'ouverture** officielle, soit :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00,
- le samedi de 8h00 à 17h00.

Tout accès en dehors de ces heures, ainsi que durant les jours fériés, est strictement interdit, sous peine d'amende.

La **déchetterie intercommunale** de La Croix à Cortaillod (DILAC) accepte tous types de déchets valorisables, ainsi que les encombrants. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 16h00.

Les équipes d'**Emmaüs** sont présentes à la déchetterie pour y récupérer du matériel, le jeudi de 13h30 à 18h00, ainsi que le dernier samedi de chaque mois, de 9h00 à 12h00.

## Calendrier communal 2022

Les aquarelles illustrant l'édition 2022 du calendrier communal ont été réalisées par Mme Nicole Devals, illustratrice et graphiste. Son nom ayant été omis dans le calendrier, nous voulions ici le légitimer.

## Milvignes en vacances: des activités gratuites pour les enfants

Le Service de l'enfance et le Service culture, loisirs, sport et tourisme de la Commune mettent sur pied le programme « Milvignes en vacances ». Durant une semaine, à chaque période de vacances scolaires, les jeunes de 6 à 14 ans pourront participer à des activités gratuites qui se dérouleront sur le territoire communal.

La première session aura lieu du 11 au 14 avril 2022. Le programme se poursuivra lors de la première semaine des vacances d'été, puis à nouveau durant la première semaine des vacances d'automne. Les activités s'adressent à tous les enfants domiciliés ou scolarisés dans la commune.

Ce projet soutenu par le Service cantonal de la santé publique permet la promotion de la santé physique et mentale au travers de l'alimentation, du mouvement et de l'activité artistique. Durant une semaine, les enfants pourront découvrir des activités variées proposées par des entreprises et des sociétés locales. Cours de cuisine, initiations sportives, sorties en plein air ou expériences culturelles, le programme de la première session sera dévoilé début mars. Un formulaire d'inscription en ligne permettra aux enfants de réserver une ou plusieurs activités pour la semaine du 11 au 14 avril 2022.

<https://www.milvignes.ch/sante-social-cohesion-sociale/milvignes-en-vacances>

## Structures d'accueil: inscriptions pour l'année scolaire 2022/2023

**Accueil préscolaire:** la crèche La Citrouille accueille les enfants durant la journée, de l'âge de 3 mois à 4 ans.

Inscriptions sur le site internet cantonal : [www.ne.ch/accueillexfamilial](http://www.ne.ch/accueillexfamilial), rubrique « Pour les parents ».

Renseignements au 079 664 26 38 ou [lacitrouille@ne.ch](mailto:lacitrouille@ne.ch).

**Accueil parascolaire:** les structures accueillent les enfants scolarisés (1H à 7H) avant ou après l'école, ainsi que pour le repas de midi. Inscriptions via la plateforme en ligne disponible sur [www.milvignes.ch](http://www.milvignes.ch).

Renseignements au 032 886 49 31 ou [milvignes.parascolaire@ne.ch](mailto:milvignes.parascolaire@ne.ch).

## Subventionnement pour installations solaires

Si une installation de panneaux solaires sur votre immeuble a été réalisée courant 2021, l'arrêté du Conseil communal concernant l'utilisation du fonds communal pour l'énergie, du 19 juin 2020, est applicable. Vous pouvez consulter et/ou télécharger cet arrêté dans le recueil systématique disponible sur le site internet communal (rubrique « Autorités et politique »).

Le montant de la subvention se calcule non pas sur la base du projet, mais sur celle de l'installation réalisée et mise en service.

Aussi, pour pouvoir prétendre à cette subvention, le procès-verbal de mise en service de l'installation – mentionnant le type de panneaux solaires, la surface et la puissance crête (kWc) – doit nous être transmis, accompagné de vos coordonnées bancaires (IBAN), **jusqu'au 31 mars 2022 au plus tard.**

